



AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1275-281

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1275-281 intitulé :

Règlement modifiant les dispositions du Règlement de zonage n° 1275 relatives aux abris d'auto temporaires

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 16 septembre 2019.

QUE ce règlement a été examiné et approuvé par la résolution numéro CA 19-10-09-13 du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance du 9 octobre 2019 et a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ce règlement a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le dixième (10^e) jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf (2019) sous le numéro de certificat VD 2019-05.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce quinzième (15^e) jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf (2019).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca